

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2012

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi dix-neuf Octobre 2012 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER Michel, BOUCHER Christian, MME HAIE Anne-Marie, MM LOQUET Bruno, ISABEL Michel, BROU André, GUIRLIN Arnaud, ROBERT Daniel, MME KERMARREC Nicole, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, MME LEGER Elodie, MME LEGER Danièle, M. CAPILLERY Franck, M. DESHAYES Ludovic, MME CHOTARD Laurence, M. POTOT Pierre-Jean

Etaient absents excusés : M. DUPORT Bruno (pouvoir à M. LETHUILLIER), MME JETHA Susana (pouvoir à M. ISABEL)

Elodie LEGER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/ Situation financière

M. le Maire présente la situation financière de la commune au 19 Octobre 2012 qui est conforme aux prévisions.

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent 1 026 189,25 à € pour 1 580 975,25 € de recettes.

Le montant des dépenses d'Investissement est de 1 070 748,70 € pour 668 872,67 € de recettes d'Investissement.

D.2012/10/19-001 2°/ Produits irrécouvrables

PRODUITS

IRRECOUVRABLES

M. le Maire donne connaissance d'un bordereau de produits irrécouvrables produit par la Trésorerie de Dreux Municipale en date du 3 octobre dernier, proposant d'admettre des produits en non valeur pour un montant de 1 660,53 € sur le budget d'Eau et d'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de :

-	l'exercice 2010 pour	483,92 €
-	l'exercice 2009 pour	97,06 €
-	l'exercice 2008 pour	288,75 €
-	l'exercice 2007 pour	765,18 €
-	l'exercice 2006 pour	25,62 €

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 660,53 Euros.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour admettre cette somme en non-valeurs. Adopté à l'unanimité.

D.2012/10/19-002 3°/ D. M. N°2 sur Budget Eau et Assainissement pour produits irrécouvrables
D.M. N° 2

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2012 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
D 6071 R	Achat compteurs	-1 071
D 6811 OS	Dot amortissement et provisions. charges	+ 71
D 6541 R	Pertes sur créances irrécouvrables	+1 200
D 6061 R	Electricité des stations	-200
D 6378-2 R	Autres taxes, analyses eau	-200
D 627 R	Services bancaires et assimilés	+200
	TOTAL	0
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
R 28158 OS	Autres	+71
R 10222 R	Compl de dotation état FCTVA	-71
	TOTAL	0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
R 002 R	Excédent de Fonctionnement	+2
R 70128 R	Autres taxes et redevances eau	-2
	TOTAL	0

Le budget reste en équilibre. Cette décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité.

4°/ Réforme fiscalité de l'urbanisme

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires, reçu en Mairie le 11 octobre dernier, relatif à la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Il indique la possibilité pour les communes de modifier le taux de la taxe d'urbanisme, fixée par la commune de Cherisy à 5% le 29/11/2011. Il est décidé de maintenir ce taux.

Par ailleurs, M. le Maire transmet des informations émanant de plusieurs sources, concernant le gel des dotations de l'Etat pour 2013 et leur baisse pour 2014 et 2015. Pour information.

D.2012/10/19-03 5°/ Tarifs publicités bulletin

TARIFS

PUBLICITES

BULLETIN

MUNICIPAL 2013

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2013. Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

- * 1/12^{ème} de page 70 €
- * 1/8^{ème} de page 100 €
- * 1/4 de page 150 €
- * 1/2 page 230 €
- * création de la page complète : 400 €
- * majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2^{ème} ou 3^{ème} page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

B. LOQUET demande aux conseillers municipaux plus d'implication afin de trouver de nouveaux annonceurs.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Informations sur les diverses entreprises (Amaryllis – Vial – Nord Ouest Boissons)

M. le Maire donne diverses informations sur l'activité économique à Cherisy :

- locaux Amaryllis : Eure et Loir Habitat recherche un repreneur. Projet d'une boutique de vêtements à l'étude ?
- locaux VIAL : 2 entreprises seraient intéressées pour se partager la surface
- Nord Ouest Boissons ZA La Vallée Douard : fin de l'activité au 31/12/2012. Entrepôt en vente.

2°/ Installation de boîtes aux lettres CIDEX

M. le Maire expose au conseil municipal le souhait de la Poste d'implanter une batterie de boîtes CIDEX à l'entrée de l'Impasse des Pâtures au Petit Cherisy pour faciliter la distribution du courrier à cet endroit. Pour information.

D.2012/10/19-04 REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE

3°/ REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE

Suite à une erreur administrative, la délibération D.2012/06/22-17 du 22/06/2012 est annulée et remplacée comme suit :

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des **51** concessions trentenaires et **47** perpétuelles selon les deux listes jointes à la présente délibération, dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à quatre reprises, à trois ans d'intervalle les 21/04/2009, 05 mai 2009, 02 juin 2009 et 13 juin 2012 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal décide:

1°/ les **quarante-sept concessions perpétuelles et cinquante et une concessions trentenaires** délivrées dans le cimetière communal, selon les deux listes jointes, sont réputées en état d'abandon ;

2°/ Monsieur le maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Adopté à l'unanimité.

4°/ Acquisition terrain HERVÉ

M. le Maire rappelle le projet d'acquisition du terrain longeant le parking de la Mésangère, cadastré ZT 51, d'une superficie de 7 971 m², appartenant à M. Jean HERVE. Les Services des Domaines devront être recontactés.

M. le Maire recontactera Maître POPOT, chargé du dossier pour finaliser ce projet.

D.2012/10/19-05 CONCEPTION NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

5°/ Conception du nouveau site internet de la commune

Suite à la réunion du 5 septembre dernier, au cours de laquelle le projet du site internet de la commune avait été présenté au conseil municipal, M. le Maire propose de retenir l'offre de la Société COMFX pour un montant de 8 400 € HT, soit 10 046,40 € TTC.

Après délibération, ce devis est adopté à l'unanimité.

III – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

M. BOUCHER donne connaissance du rapport de la commission scolaire réunie le 17 octobre dernier

1°/ Etude fonctionnement cantine

La commission va étudier un nouveau fonctionnement de recouvrement des paiements pour la cantine à partir de la rentrée scolaire 2013 qui s'orienterait vers une tarification en fonction du quotient familial (comme c'est déjà le cas depuis plusieurs années pour le périscolaire et le centre de loisirs). Il estime qu'en période de crise, la cantine scolaire doit jouer un rôle social, une facturation au quotient familial serait donc plus équitable. Par ailleurs, M. BOUCHER souligne la complexité du système actuel assez lourd à gérer.

2°/ Acquisition tableaux numériques pour l'école élémentaire

M. BOUCHER confirme que l'école élémentaire sera équipée de 7 tableaux numériques dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Les enseignantes seront formées par un conseiller technique de l'Education Nationale. Il indique que peu d'écoles bénéficient d'un tel équipement et prévoit une inauguration dans les prochaines semaines.

3°/ Etude surveillée : fonctionne très bien. 25 à 27 enfants le fréquentent dont 20 inscrits réguliers.

M. BOUCHER évoque le projet de réorganisation du temps scolaire pour la rentrée 2013 ; pour le moment il ne dispose d'aucune précision concernant, notamment, la prise en charge des enfants après 15h30.

D.2012/10/19-06 4°/ Squash

TARIFS ECOLE DE SQUASH

M. BOUCHER donne connaissance de la mise en place de l'école de squash dont les cours sont prodigués par un professeur diplômé. Il expose la nécessité d'en fixer les tarifs. Il propose les tarifs annuels suivants :

- enfants de 5 à 8 ans : 75 €
- enfants de 8 à 13 ans : 135 €

De même, il convient de décider d'un tarif de cartes annuelles pour les joueurs. Il est proposé :

Tarif « Commune »	Heures creuses :	180 € par personne
	Heures pleines :	250 € par personne
Tarifs « Hors commune »	Heures creuses :	210 € par personne
	Heures pleines :	280 € par personne

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

IV – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

D.2012/10/19-07 1°/ RN 154 et RN 12 – Concertation sur les options analysées et comparées RN 154 ET RN 12 proposées par l'Etat

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RN 154 et de la RN 12, M. LETHUILLIER indique qu'un document d'information a été distribué dans les boites aux lettres des habitants des communes pouvant être concernées par le projet. Cette documentation a été distribuée à l'initiative des services de l'Etat (DREAL).

Un dossier de concertation présentant le détail des résultats de l'étude a été mis à disposition de chaque mairie concernée par le projet.

4 réunions publiques (le 02/10 à Dreux – le 04/10 à Voves – le 09/10 à St Rémy et le 10/10 à Chartres) ont été organisées par la DREAL.

Cette première phase de concertation a pour objet d'informer les populations sur les itinéraires possibles pouvant être retenus afin d'identifier un axe préférentiel pour le passage de la nouvelle infrastructure routière (il est rappelé que le recours à la concession a été confirmé par décision ministérielle du 25/06/2010).

6 options analysées et comparées ont été présentées pour le secteur Nonancourt/Dreux :

- 1 – Option Nord : composée par le tronçon Nord + les tronçons Est A ou B
- 2 – option Centre 1 : composée par les tronçons Centre A ou B ou C+ les tronçons Est A ou B ou C
- 3 – Option Centre 1 – RN 12 : composée par les tronçons centre A ou B ou C + les tronçons Est A ou B ou C
- 4 – Option Centre 2 : composée par le tronçon Sud B + les tronçons Est A ou B ou C
- 5 – Option Centre 2 - RN 12 : composée par le tronçon Sud B + le tronçon RN 12
- 6 – Option Sud : composée par le tronçon Sud A + les tronçons Est A ou B ou C

3 options sont privilégiées au stade des études par la DREAL. Il s'agit des options 3 (Centre 1 RN 12), 5 (Centre 2 – RN12) et la 6 (option Sud) (schémas joints).

M. le Maire se satisfait de la prise en compte de la continuité de la Nationale 12 dans la traversée de Dreux et dans le cadre de cette constatation, privilégie les options N° 3 « Option Centre 1 - RN12 » ou N° 5 « Option Centre 2 – RN12 », avec une préférence pour la N° 5.

Il regrette que deux sujets ne puissent être évoqués à ce stade de la concertation, à savoir les échangeurs et points d'échanges d'une part et les péages (péages ouverts, péages fermés ?) d'autre part.

Il rappelle que les collectivités devront apporter une contribution à l'opération.

Dans le cadre de cette discussion, il est apparu qu'il n'était pas envisageable qu'un péage puisse être demandé aux habitants de Cherisy pour aller à Dreux ni à Chartres.

Toutefois, un point d'échange entre le sud de Dreux/Vernouillet (au niveau de Marville-Moutiers-Brulé) et la RN 154 devra être aménagé.

Après délibération, le conseil municipal décide d'opter pour l'option N° 3 « Option Centre 1 - RN12 » ou l'option N° 5 « Option Centre 2 – RN12 », avec une préférence pour la N° 5 et refuse tout passage par le Sud afin de sauvegarder la vallée de l'Eure.

En outre, il émet un avis défavorable à tout système de péage entre Dreux et Cherisy. Il demande à être consulté pour tout projet allant dans ce sens.

Adopté à la majorité des voix exprimées (1 abstention – F. CAPILLERY).

2°/ Point sur projet future agglomération

M. le Maire fait un point sur le projet de future agglomération ; le Préfet d'Eure &Loir, après consultation des 6 communautés de communes incluses dans le Pays Drouais, doit prendre son arrêté de périmètre très prochainement sur le futur territoire. Ensuite les communes auront 3 mois pour approuver ou non le futur territoire de l'agglomération.

V – TRAVAUX

1°/Modification du projet d'aménagement de trottoirs rue des Rougemonts (Foncier Experts)

M. le Maire présente au conseil municipal la modification de l'aménagement de trottoirs entre le Petit-Chérisy et le pont SNCF qui préserverait l'aspect naturel et assurerait une meilleure protection des piétons. Une consultation est en cours, la commission d'appel d'offres se réunira pour analyser les nouvelles offres.

2°/ Travaux d'amélioration d'évacuation des eaux de pluie

M. le Maire fait part au conseil municipal de problèmes d'infiltrations des eaux de pluie au niveau des 2 nouvelles constructions rue des Merries à Raville. Il présente un devis pour une tranchée drainante à cet endroit. Pour information.

Il informe que des travaux pour l'amélioration d'évacuation des eaux de pluie ont été réalisés Impasse de la Garenne à Raville ainsi que sur la Z.A. La Vallée Douard (entrée Nord Ouest Boissons et Lhermite).

3°/ Remplacement de menuiseries sur bâtiments communaux

M. le Maire informe du remplacement de menuiseries (portes entrées et portes fenêtres) sur plusieurs bâtiments communaux (bibliothèque – logement 44 rue Charles de Gaulle et local kiné). Un appel d'offres sera lancé pour les fenêtres de l'école maternelle. Pour information.

VI – URBANISME

D.2012/10/19-08 1°/ Appel d'offres pour marché de maîtrise d'œuvre pour aménagement espace public « Cœur de Village » aux abords de l'église

APPEL OFFRES
MARCHÉ MAITRISE
ŒUVRE
AMÉNAGEMENT
ABORDS EGLISE

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet reporté à plusieurs reprises par manque de subventionnements, d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords. Il convient de reprendre ce projet pour l'exercice 2013. A cet effet, il est nécessaire de lancer un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée. (*Sachant que les compétences requises sont celles d'un paysagiste DPGF ou équivalent ou architecte ayant une expérience en aménagement urbain associé à une personne ou un bureau d'étude qualifié en VRD*). Le conseil municipal donne son accord pour lancer cet appel d'offres. Adopté à l'unanimité.

D.2012/10/19-09 2°/ Aménagement abords Eglise - Demande de subvention « Cœur de Village » à la Région

AMÉNAGEMENT
ABORDS EGLISE
DEM SUBV.
CŒUR DE VILLAGE
A LA REGION

La commune étant en cours de réalisation de 16 logements locatifs sociaux, M. le Maire rappelle que dans le cadre de la politique « Cœur de Village » de la Région Centre, visant à redynamiser les centres bourgs pour les communes de moins de 2000 habitants créant des logements locatifs sociaux, par la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, il est possible de solliciter la Région pour subventionner l'aménagement de la Place de l'Eglise et ses abords.

Le Conseil municipal donne son accord pour que M. le Maire sollicite une subvention, dans le cadre des appels à projets 2013 de la Région Centre. Adopté à l'unanimité.

D.2012/10/19-09 BIS **2°/ Aménagement abords Eglise - Demande FDAIC 2013**
AMENAGEMENT

ABORDS EGLISE Dans le cadre du FDAIC 2013, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il sollicitera une subvention à ce titre concernant les travaux d'assainissement de surface et de sécurisation des abords de l'église sur la RD 116, reprenant l'avant projet d'étude réalisé en 2010.
DEM SUBV FDAIC Le conseil municipal donne son accord pour solliciter cette subvention à hauteur de 30% plafonnée à 115 000 €. Adopté à l'unanimité.

D.2012/10/19-10 **2°/ Approbation de la modification n° 2 du PLU**
APPROBATION

MODIFICATION Le Conseil Municipal,
N° 2 DU PLU Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2009 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme,
Vu les délibérations n°
- D.2011/07/010 du 01/07/2011 approuvant le projet de dossier de travail en vue de la modification du PLU
- D.2011/09/014 du 29/09/2011 relative au choix de l'architecte pour élaborer cette modification,
- D.2012/04/022 relative à l'adoption du rapport de synthèse relatif à cette modification,
Vu l'arrêté municipal n° A.2012/05/041 en date du 16 Mai 2012 soumettant la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique ;
Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,
Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient aucun changement à la modification prévue ;
Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme ;
Entendu l'exposé de M. le maire après en avoir délibéré ;
Décide d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.
Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local ;
Dit que, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Cherisy ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la Préfecture de Chartres.
Dit que la présente délibération sera exécutoire :
- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme
- après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.
Adopté à l'unanimité des voix exprimées, (B. LOQUET ne prend pas part au vote, son épouse étant propriétaire de terrains sur un des sites concerné par la modification).

VII – RAPPORT DE LA COMMISSION DES EAUX

D. ROBERT donne connaissance du rapport de la Commission des Eaux réunie le 18 octobre dernier.

⇒ **Travaux interconnexion Cherisy/Ste Gemme** : M. le Maire rappelle qu'il s'agit là de sécuriser la distribution d'eau potable pour les personnes desservies par la canalisation passant sous le pont de la RD 912 au niveau du Moulin qui est en très mauvais état.

Cette canalisation sera conservée mais l'interconnexion permettra d'assurer la fourniture d'eau en cas de problème. Le chantier est arrêté depuis juin ; les travaux devraient reprendre rapidement par l'entreprise Bernasconi.

D.2012/10/19-11
DEMOLITION
CHATEAU D'EAU
DE RAVILLE

⇒ **Château d'eau de Raville** : comme évoqué au cours du dernier conseil municipal du 21 Septembre, le château d'eau de Raville (qui a 100 ans d'existence) est en très mauvais état. Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide la démolition du château d'eau de Raville qui est devenu vétuste et dangereux pour les riverains.

Ces travaux d'un montant de 9 990 € HT, seraient effectués par l'entreprise TTC d'Amilly, suite à un appel d'offres réalisé par le SICA ANET dans le cadre d'un programme global de démolition de 3 châteaux d'eau (Serville – Sorel Mousset et Cherisy).

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à M le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération de démolition. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire préconise de conserver le puits en le mettant en sécurité avec la pose d'une dalle et de retirer toutes les tuyauteries.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

➤ M. le Maire évoque les problèmes causés par les récents orages sur la Z. A. Les Forts. Il indique que les socles des pylones Orange et SFR ont été inondés. Orange a remédié au problème ; SFR est intervenu également mais sans rehausser le terrain car la société réitère le souhait d'acheter la parcelle sur laquelle est installé son pylône (78 m²), sous peine de changer de site. Une offre d'achat doit parvenir en Mairie.

Il informe également que suite à la réfection de l'enrobé par le Département, la signalisation reste à faire, dont une partie sera à la charge de la commune.

TOUR DU TAPIS

M. LETHUILLIER

↳ Informe du décès de Christiane BONNET dont les obsèques seront célébrées lundi 22 octobre à 15 heures. Il rappelle que la commune avait fait l'acquisition de la maison sise 46 rue Charles de Gaulle, sous forme de rente viagère au profit de Madame BONNET. Du fait de son décès, la commune devient pleinement propriétaire et fera appel au Service des Domaines pour en estimer la valeur.

A.M. HAIE

↳ Propose une réunion de la Commission d'Aide Sociale le 14 novembre prochain à 18h30.

B.LOQUET

↳ Téléthon : il aura lieu les 7 et 8 décembre. Franck CAPILLERY jouera une pièce de théâtre « Grâce à Maud » le dimanche 2 décembre à 16 heures à l'Espace Hugo. Un programme complet sera distribué aux habitants.

A. BROU

↳ Signale parfois des problèmes de disjoncteur à l'Espace Hugo. L. DESHAYES suggère un rééquilibrage des phases.
↳ Propose une réunion de la Commission Communication le mercredi 7 novembre à 18h30 pour le bulletin municipal.

D. ROBERT

↳ Signale une aire bétonnée au passage à niveau (en allant vers le pont de la RN 12 vers la Mésangère) après le passage de la fibre optique.
↳ demande l'élagage du chemin du Gas des Osmeaux avec le solde restant suite au remembrement. M. le Maire donne son accord.

N. KERMARREC

↳ Signale des fissures sur le mur de l'Espace Hugo.
↳ Demande la reconduction du budget « Jouets » pour la Fête de Noël qui aura lieu le 16 décembre.

- ↳ Informe avoir posé des plaques sur les tombes à relever au cimetière ainsi que sur celles qui seront restaurées par le Souvenir Français.
- R.J. MOREAU PAGANELLI ↳ Informe que le Marché de Noël aura lieu le 9 décembre au Foyer St Pierre + un chapiteau Place des Marronniers. Demande autorisation de se brancher sur la prise électrique qui servait pour le marché.
↳ La marche du 9 décembre aura lieu dans le cadre du Téléthon. Demande possibilité de recevoir les marcheurs en Mairie vers 11h30.
- D. LEGER ↳ Souhaiterait le nettoyage du cimetière avant la Toussaint et signale de petites haies mortes.
- F. CAPILLERY ↳ Précise qu'il sera seul sur scène dans la pièce »Grâce à Maud » qu'il jouera pour le Téléthon mais 5 personnes y collaborent et il a en projet de la jouer à Paris.
- L. DESHAYES ↳ Signale problèmes éclairage public : trous noirs aux Forts et 1 lampe ne fonctionne pas sur chacun des mâts du terrain de football n° 2.
↳ Demande l'utilisation prévue de la maison Bédard. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une réserve foncière ; ces locaux pourraient éventuellement abriter les services de la CCLVD ; les travaux de connexion aux réseaux et de mises aux normes seraient alors assurés par cette dernière.
- L. CHOTARD ↳ Demande où en est le chantier des logements rue de Paris. M. le Maire répond que les délais sont tenus. 77 demandes ont déjà été enregistrées. Les dossiers seront à remplir 3 mois avant les attributions. Les éventuels acquéreurs ont été contactés par la SA La Roseraie.
- P.J. POTOT ↳ Demande si le contrôle de la borne incendie du Moulin est demandée par la commune. M. le Maire répond que, théoriquement, seules les bornes situées sur l'espace public sont contrôlées à la demande de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 h 45

N° DELIBERATIONS	OBJET
D.2012/10/19-01	Produits irrécouvrables
D.2012/10/19-02	DM N° 2 sur Budget Eau et Assainissement
D.2012/10/19-03	Tarifs publicité bulletin municipal
D.2012/10/19-04	Reprise concessions cimetièrè
D.2012/10/19-05	Conception du nouveau site internet de la commune
D.2012/10/19-06	Tarifs école de squash
D.2012/10/19-07	RN154 et RN12 – Concertation sur les options analysées et comparées proposées par l'Etat
D.2012/10/19-08	Appel d'offres pour marché de maitrise d'œuvre pour aménagement espace public « Cœur de Village » aux abords de l'église
D.2012/10/19-09	Aménagement abords église – Demande de subvention « Cœur de Village » à la Région
D.2012/09/10-09 BIS	Aménagement abords église – Demande FDAIC 2013
D.2012/10/19-10	Approbation de la modification n° 2 du PLU
D.2012/10/19-11	Démolition du château d'eau de Raville

Michel LETHUILLIER	
Christian BOUCHER	
Anne-Marie HAIE	
Bruno LOQUET	
Michel ISABEL	
André BROU	
Arnaud GUIRLIN	
Daniel ROBERT	
Bruno DUPORT	Excusé - Pouvoir à M. LETHUILLIER
Nicole KERMARREC	
René-Jean MOREAU-PAGANELLI	
Elodie RANDOUX	
Danièle LEGER	
Franck CAPILLERY	
Ludovic DESHAYES	
Laurence CHOTARD	
Susana JETHA	Excusée - Pouvoir à M. ISABEL
Pierre-Jean POTOT	